

LES AIDES DU DÉPARTEMENT À L'ACTION CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUE

Structures	Nature du projet	Taux	Plafond
Médiathèques "têtes de réseau", bibliothèques structurantes, bibliothèques et points lecture	Action culturelle en bibliothèque	50 % du cachet artistique et des droits d'auteur, hors SACEM	2 000 € pour un réseau de bibliothèques (3 aides par an dont 1 action autour de l'audiovisuel ou du numérique) 1 000 € pour une commune ou une bibliothèque associative (2 aides par an dont 1 action autour de l'audiovisuel ou du numérique) <u>Pour rappel :</u> les animations, en lien direct avec le livre et la lecture, devront être assurées par des intervenants professionnels, dans les locaux de la bibliothèque, ou à proximité immédiate pour les bibliothèques ne disposant pas d'une surface suffisante.
	"Textes en scène" et "Musiques en scène", dispositifs d'aide à l'action culturelle parmi les propositions du catalogue	70 % du budget TTC, hors SACEM	1 demande par an et par structure pour chaque dispositif